CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E167010** **VALABLE JUSQU'AU** **24/04/2024**

ÉDITÉ LE **09/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/06/2016
Forme juridique : SARLU
Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2016B00331

Siret : **821 070 786** **00016**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3607790

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010741355404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010741355404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : **STEVENIN-NIOBEY**
Sigle : STEVENIN-NIOBEY
358 RUE LÉON JOUHAUX
ZI LA CAPELLE
50000 ST LO

Téléphone : 02 33 05 05 80 **Fax :** 02 33 05 21 17
Portable :

Site Internet : www.stevenin-niobey.fr
E-mail : stevenin@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
NIOBEY JEAN-FRANCOIS GÉRANT

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	01/06/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/06/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/06/2023
o Ventilation mécanique	20/01/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.